

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 AVRIL 2008

Présents : M. NOLLET, Maire
MM. PERRAS, VANDERZWALM, BROCHET, Mme WÉMAUX, Adjoint
Mmes DROUART, FOYART, LEDENT, LOUMIKOU, MEUNIER, PICQUE
MM. CAPLET, COLLERY, HUSSE, KOENIG, PATTYNE, OGIEZ,
Conseillers

Absents excusés et représentés :
M. HECQUET, Adjoint a laissé pouvoir à M. VANDERZWALM
M. BINCTIN, Conseiller a laissé pouvoir à M. COLLERY

Secrétaire de séance : Mme FOYART

La séance est ouverte à 20 h 45.

T. NOLLET propose d'ajouter un 6^{ème} point à l'ordre du jour concernant la désignation d'un correspondant « défense », afin de répondre à la demande de Monsieur le Préfet. Puis, il commente les dernières informations municipales :

INFORMATIONS

1 – Non-exercice Droit de Prémption Urbain

- Propriété sise 39, rue Robert Guerlin, "Le Village Centre", AJ 97
- Propriété sise 1 rue de Belle Visée, "Belle Visée et Gros Noyer Sud", AK 356
- Propriété sise 18 rue du Ponceau, "Les Hecquets Sud", AH 69 et 70
- Propriété sise 4 rue Pierre et Marie Curie, "Le Champ Bourdin", AK 264
- Propriété sise 9 rue R. Schumann, "Belle Visée et Gros Noyer Sud", AK 496
- Parcelles sises sur la Zone Industrielle Brenouille-Pont Ste Maxence
 - ∞ "Les Hecquets Est", AG 7 et 8
 - ∞ "La Prairie Centre", AG 48 à AG 61,149 et 151
 - ∞ "Les Hecquets Est", AG 167,168,171,172,175,176,179
 - ∞ "Le Corroy Sud", AG 180,184
 - ∞ "La Prairie Centre", AG 185,188,189
 - ∞ "La Queue du Chat", AG 192
 - ∞ "Le Corroy Sud", AG 194

2- Prochaine rentrée scolaire

L'école élémentaire Berthe FOUCHERE était sous la menace d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire. L'Inspecteur d'Académie a décidé l'abandon de la mesure de carte scolaire envisagée au motif de l'arrivée de nouveaux élèves domiciliés à la future Gendarmerie de Brenouille (décision confirmée par courrier du 2 avril 2008). Il précise également que grâce à un redéploiement à partir d'un autre secteur, il a pu éviter une fermeture de poste au RASED.

Durant les petites vacances scolaires, un soutien scolaire aux enfants le désirant sera organisé dans les locaux de l'école. 13 familles et 3 enseignants ont été intéressés par cette nouvelle initiative.

3- Acquisition parcelle AJ 56

Le conseil municipal dans sa réunion du 24 janvier 2008 a décidé de proposer pour l'acquisition de la partie de la parcelle cadastrée AJ n°56, la somme de 30 € du m².

Cette proposition a été portée à la connaissance de l'indivision CLAUD le 7 février 2008. Par pli recommandé, l'indivision CLAUD a refusé l'offre du conseil municipal et émet une contre proposition à 150 € du m².

L'assemblée délibérante sera amenée à examiner cette question lors d'une prochaine réunion, après avoir pris contact avec les services compétents en matière d'estimations immobilières.

5- Lotissement Les POTIS

Mr TALON, propriétaire de la parcelle isolée, demande des autorisations écrites concernant la possibilité d'un éventuel raccordement aux viabilités de sa parcelle.

6- Travaux Oise Habitat

La réfection de cages d'escalier des appartements situés rue Léon Jouhaux est prévue pour septembre 2008.

7- Prochaine réunion

La prochaine réunion de l'assemblée délibérante n'est pas fixée à ce jour. Elle se tiendra vraisemblablement dans la deuxième quinzaine de mai, la date étant tributaire des décisions à prendre compte tenu des renouvellements des Conseils Municipaux, des structures intercommunales, ECPI et des affaires en cours.

1 – Adoption des procès-verbaux des dernières réunions

M. WÉMAUX demande à ses collègues si les 2 derniers procès-verbaux suscitent des observations.

Concernant les budgets alloués aux associations par les Commissions de Finances et de Sports, J. PERRAS estime que la présence de membres d'Associations peut présenter un inconvénient. T. NOLLET explique que les personnes concernées peuvent toujours se retirer lors des votes, sans que cela soit une obligation.

Un cours débat s'instaure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les procès-verbaux des réunions des 26 Février et 14 Mars 2008.

2 – Comptabilité M49

J. BROCHET présente de façon détaillée les différents documents financiers :

- Compte de gestion 2007
- Compte administratif 2007
- Budget primitif 2008

Après avoir entendu ses conclusions et observé les résultats, le Conseil Municipal constate une identité parfaite entre le compte de gestion 2007, établi par le Percepteur, et le compte administratif, établi par le Maire.

Les résultats du compte administratif 2007 sont :

- Excédent d'exploitation : 8 419,38 €
- Excédent d'investissement : 69 450,20 €

Le vote de l'assemblée délibérante est placé sous la présidence de J.PERRAS, désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (T.Nollet quittant la salle au moment du vote du compte administratif) :

- ❖ ***Décide que le compte de gestion 2007 dressé par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.***
- ❖ ***Adopte le compte administratif 2007 et décide de porter les résultats constatés dans les sections respectives :***
 - ***Excédent d'exploitation : 8 419.38 €***
 - ***Excédent d'investissement : 69 450.20 €***
- ❖ ***Vote le budget primitif 2008 qui se présente comme suit :***
 - ***Section d'investissement :***
 - Recettes : 76 562 €***
 - Dépenses : 76 562 €***
 - ***Section d'exploitation :***
 - Recettes : 25 384 €***
 - Dépenses : 25 384 €***
- ❖ ***Considérant l'excédent antérieur, décide de passer la surtaxe communale de 0,15 €/m³ à 0,10 €/m³.***

T.NOLLET remercie le Conseil Municipal pour sa confiance, C.SORLET, J.BROCHET et sa commission pour le travail fourni.

3 – Comptabilité M14

J.BROCHET présente le dossier et commente en détail les documents.

Compte administratif 2007 :

La présentation faite du compte administratif 2007 peut se résumer ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 220 978,73 €
- Déficit d'investissement : 60 768,69 €

Il est identique au compte de gestion établi par le Receveur. Le vote de l'assemblée délibérante est placé sous la présidence de J.PERRAS, élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (T.NOLLET quittant la salle au moment du vote du compte administratif) :

- ❖ ***Décide que le compte de gestion 2007 dressé par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et adopte le compte administratif 2007.***

- ❖ ***Décide d'affecter les résultats de la façon suivante :***
 - ***60 768.69 € au compte 1068 afin de résorber le déficit d'investissement.***
 - ***160 210,04 € au compte 02 : excédent de fonctionnement reporté.***

T.NOLLET renouvelle ses remerciements.

Budget primitif 2008 :

Le projet de budget primitif qui est soumis à l'assemblée délibérante est l'émanation de la réflexion engagée par la commission des finances réunie le 25 mars 2008. Une coquille s'étant glissée dans le document « Orientations Budgétaires – BP 2008 », un nouveau document est distribué en remplacement. D'autre part, sur la page « Dépenses de fonctionnement », article 61522, entretien de bâtiments, lire en observation : Dont OB pour 48 000 €, et article 61523, entretien voies et réseaux, lire en observation : Dont OB pour 18 400 €. Ces corrections mineures étant apportées, J.BROCHET commente article par article, le budget primitif 2008 (voir les documents de présentation).

Des détails sont apportés sur certains comptes, comme le total des dépenses scolaires pour un montant de 22 068 €. Le montant des allocations allouées par élève pour les 2 écoles sera pour 2008 de :

- Spectacles et sorties : 18,50 € par élève de primaire et un forfait de 1800 € pour la maternelle.
- Bourses et prix : 14,50 € par élève de primaire, un supplément de 12 € par élève entrant en 6^{ème}, et 13,50 € par élève de maternelle.
- Fournitures scolaires : 40,50 € par élève de primaire et 40 € par élève de maternelle.
- Le bulletin officiel de l'éducation nationale est de 84 € par groupe scolaire.

J.BROCHET donne le montant total des subventions allouées aux associations, soit 30 443 €, ainsi que le montant des participations aux organismes (SIPOS, SMIOCE, CCPOH), soit 91 822 €.

Propositions de la Commission des Finances :

- Inscription des orientations budgétaires retenues, dont celles faisant l'objet d'une demande de subvention. Inscription de l'aménagement du bas de Brenouille pour la 1^{ère} tranche seulement avec la subvention correspondante.
- Complément de financement obtenu par l'ouverture d'une ligne de trésorerie, qui sera négociée en cours d'année si elle s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

❖ **Entérine les propositions de la Commission des Finances.**

❖ **Vote le BP 2008 qui se présente comme suit :**

- **recettes de fonctionnement : 1 558 556 €**
- **dépenses de fonctionnement : 1 558 556 €**
- **recettes d'investissement : 1 333 942 €**
- **dépenses d'investissement : 1 333 942 €**

J.BROCHET remercie les membres des Commissions des Finances, Travaux et Sports pour le travail accompli, et toutes les autres personnes ayant participé à l'élaboration de ce budget.

4 – Vote du Taux des Taxes communales

Pour l'équilibre du budget présenté précédemment, la Commission des Finances propose de maintenir les taux communaux des taxes communales à leur niveau actuel, soit :

Taxe d'habitation	7,88%
Taxe foncier bâti	15,33%
Taxe foncier non bâti	105,40%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, entérine la proposition de la Commission des Finances et maintient les taux comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

5 – Questions diverses

5.1– Lancement des procédures adaptées

La Commune a sollicité différents partenaires financiers pour des travaux d'investissement à réaliser en 2008.

Le budget, voté par l'assemblée délibérante, a intégré ces subventions ainsi que le montant des travaux.

Le tableau suivant récapitule les dossiers en cours :

Nature des Travaux	Montant HT	Subvention
<u>Aménagement Ruelle des Morts</u>	26 118,70 €	12 830,69 €
<u>Aménagement Bas de Brenouille</u> 2^{ème} tranche (rue de la Libération.....Allée Maricourt)	496 760,00 €	168 890,00 €
<u>Renforcement Incendie</u>	83 643,00 €	41 820,00 €

Avant de passer à la réalisation, il est nécessaire de lancer les procédures prévues par le Code des marchés publics (recherche d'un maître d'œuvre dans un premier temps puis appel d'offres...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à lancer les procédures adaptées.

5.2 – Renouvellement C.C.I.D

Dans chaque commune, en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il est institué une commission communale des impôts directs composée dans les communes de plus de 2000 habitants de neuf membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires titulaires (huit suppléants sont aussi à désigner).

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le Directeur des services fiscaux, un mois après mise en demeure de délibérer adressée au Conseil Municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

La durée du mandat des commissaires ainsi désignés est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Liste des personnes pressenties :

Membres titulaires : MM. BROCHET, PERRAS, VANDERZWALM, COLLERY, HUSSE, OGIEZ, Mmes PICQUE, FOYART, DROUART, LOUMIKOU, Conseillers Municipaux.
MM. Guy GUERLIN, Louis FAGARD, MM. NIEF, MOUCHARD, FOYART, Mme POITOU

Membres suppléants : MM. HECQUET, BINCTIN, Mmes WÉMAUX, LEDENT, MEUNIER, Conseillers Municipaux.
MM. LAVRUT, MILON, FERRY, DENIS, BONIFACE, TAILLEFUMIER, MATHIEU, LEVESQUE, DEREBERGUE, Thierry FAGARD, Mme BOURON.

6 – Correspondant Défense

Dossier présenté par J.PERRAS.

Afin de développer le lien Armée-Nation, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de bien vouloir nommer un correspondant, dit « correspondant défense ».

T.NOLLET se porte candidat.

T.NOLLET est désigné comme correspondant défense par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, T.NOLLET donne la parole à ses collègues.

J.PERRAS propose aux délégués suppléants de la CCPOH d'assister au maximum aux conseils intercommunautaires, même en présence des délégués titulaires, afin de pouvoir plus facilement suivre les dossiers par la suite. Dans ce but, ils seront invités par la CCPOH au prochain conseil du 17 avril 2008, à Monceaux.

A.KOENIG pense que la subvention allouée par le Conseil Municipal au Comité des Fêtes sera cette année insuffisante, car cette association désire animer un bal de la fête communale, avec orchestre. J.BROCHET lui précise qu'a posteriori, il est toujours possible de réexaminer une situation, et ajoute que le souci du Conseil Municipal est d'aider les Associations avec le plus d'intégrité possible.

J.HUSSE s'insurge contre le manque de propreté des rues et allées, et signale un dépôt d'ordures près du petit pont SNCF face à la rue Emile Zola.

Les Services Techniques Municipaux seront mandatés pour nettoyer le site.

J.PATTYNE rappelle que le locataire du logement de l'Ecole Primaire participe dans le sous-sol de l'école à des activités hors usage normal (peinture de carrosserie sans ventilation par exemple). Il s'inquiète de la dangerosité de tels actes.

T. NOLLET enverra un courrier rappelant que le garage est mis à disposition pour des véhicules et non pour des produits dangereux.

Puis la parole est proposée au public :

D.FOYART signale le manque de propreté du Parc Chopin, dû essentiellement à l'importance des déjections canines.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

La secrétaire,

T.NOLLET

K.FOYART